

**Présentation de l'opération de dragage**

**Localisation et unité d'intervention:**

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Bief de Courcelles	Rivière	Courcelles	22.3	24.5	Dormans, Vincelles, Verneuil

**Date et durée des travaux :**

Les dragages auront lieu à la fin novembre 2023.

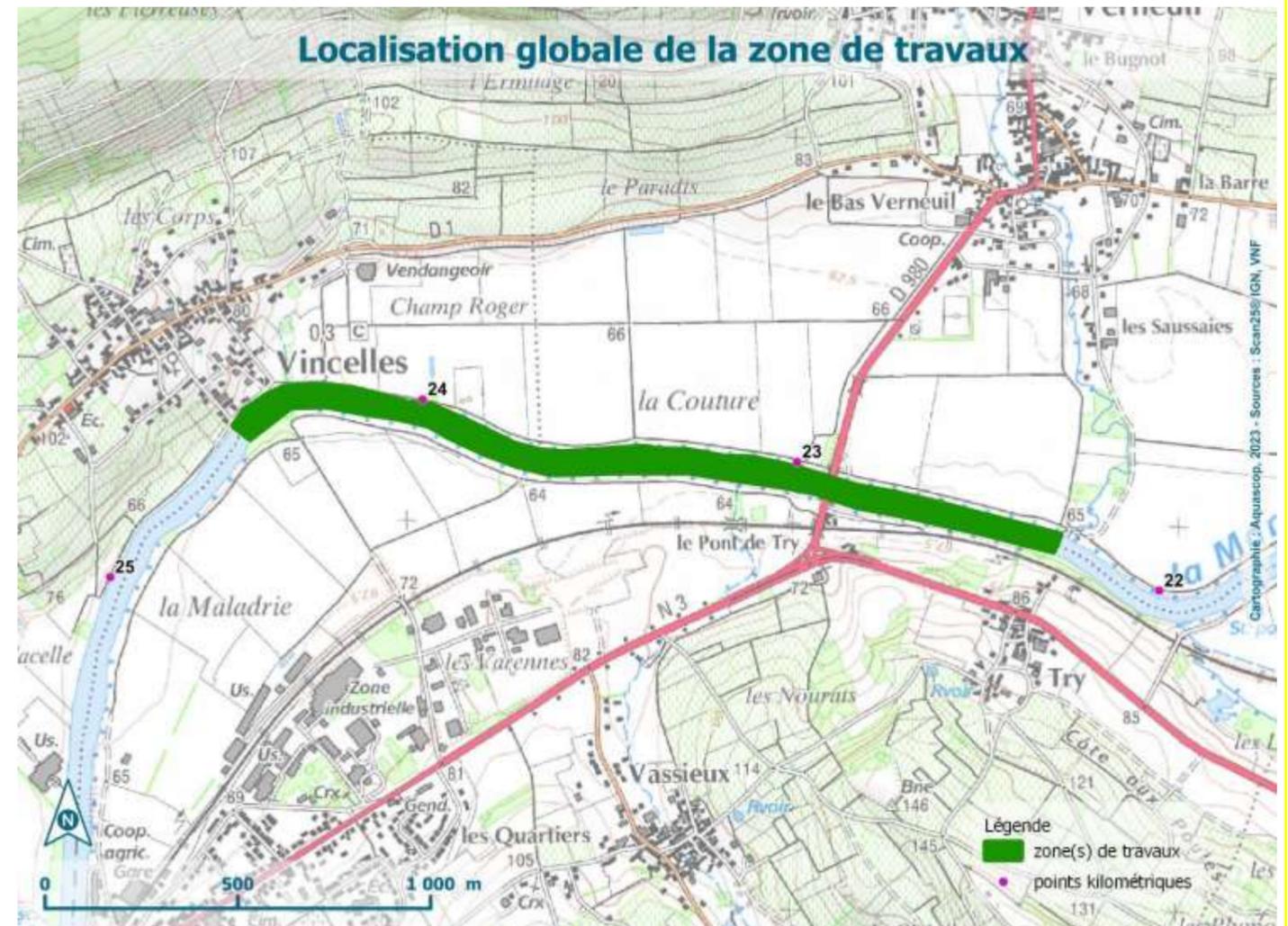
**Techniques employées pour le dragage :**

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

**Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :**

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
84	2023-RMA-PK 22.350	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 07/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
- Canal :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
  - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
  - o Urbain : habitat
  - o Rural
  - o Industriel
  - o Portuaire

X
X
X

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :  X  
PPRi Marne aval - Secteur Épernay - approuvé le 15/02/2022
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :  X  
PPRN glissement de terrain de la côte d'Ile-de-France - secteur vallée de Marne. -  
Préscrit le 03/04/2003

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR130B	la Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au confluent de la Semoigne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2027	Bon état en 2015	mauvais	Bon

**Périmètres de protection des captages :**

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	oui	Vincelles - Noue du Coulon	souterrain	DUP 1999
Périmètre de protection rapprochée	oui	Vincelles - Noue du Coulon	souterrain	DUP 1999
Périmètre de protection éloignée	non			

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne (03105500 - La Marne à Reuil 1), environ 10,5 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2021. Les espèces principales sont le gardon, le rotangle, l'ablette, le chevesne et la bouvière. Les espèces secondaires sont le hotu, la brème bordelière et la loche de rivière.

### Type de berges :

Les berges sont naturelles.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de la Marne (signé le 27/11/2012) indique la présence de frayères sur la Marne pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de la commune de Damery à Vincelles.

Des frayères potentielles à chabot ont été recensées dans la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Bief de Courcelles	Écologie	ZPS ( <i>Zone de protection spéciale</i> )	Non	
		ZNIEFF 2 ( <i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i> )	Non	
		ZNIEFF 1 ( <i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i> )	Non	
		ZICO ( <i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i> )	Non	
		SIC ( <i>Site d'intérêt communautaire</i> )	Non	
		APB ( <i>Arrêtés de protection de biotope</i> )	Non	
		Ramsar ( <i>zone humide d'importance internationale</i> )	Non	
		RNCFS ( <i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i> )	Non	
		CEN ( <i>conservatoire d'espaces naturels</i> )	Non	
		CDL ( <i>Conservatoire du Littoral</i> )	Non	
		PN ( <i>Parc national</i> )	Non	
		PNR ( <i>Parc naturel régional</i> )	Non	
		RNN ( <i>réserve naturelle nationale</i> )	Non	
		RNR ( <i>réserve naturelle régionale</i> )	Non	
		RB ( <i>réserve de biosphère</i> )	Non	
		Patrimoine culturel	Site inscrit	Non
		Site classé	Non	

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Brochet et bouvière ont été recensés dans les frayères de Jaulgonne et Mézy-Moulins (APPMA de l'Aisne, 2019). Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, loche de rivière, lamproie de Planer, ide mélanote et vandoise ont été recensés à la station de Reuil.

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Bief de Courcelles	Possible	oui	non	oui

### Sensibilité environnementale :

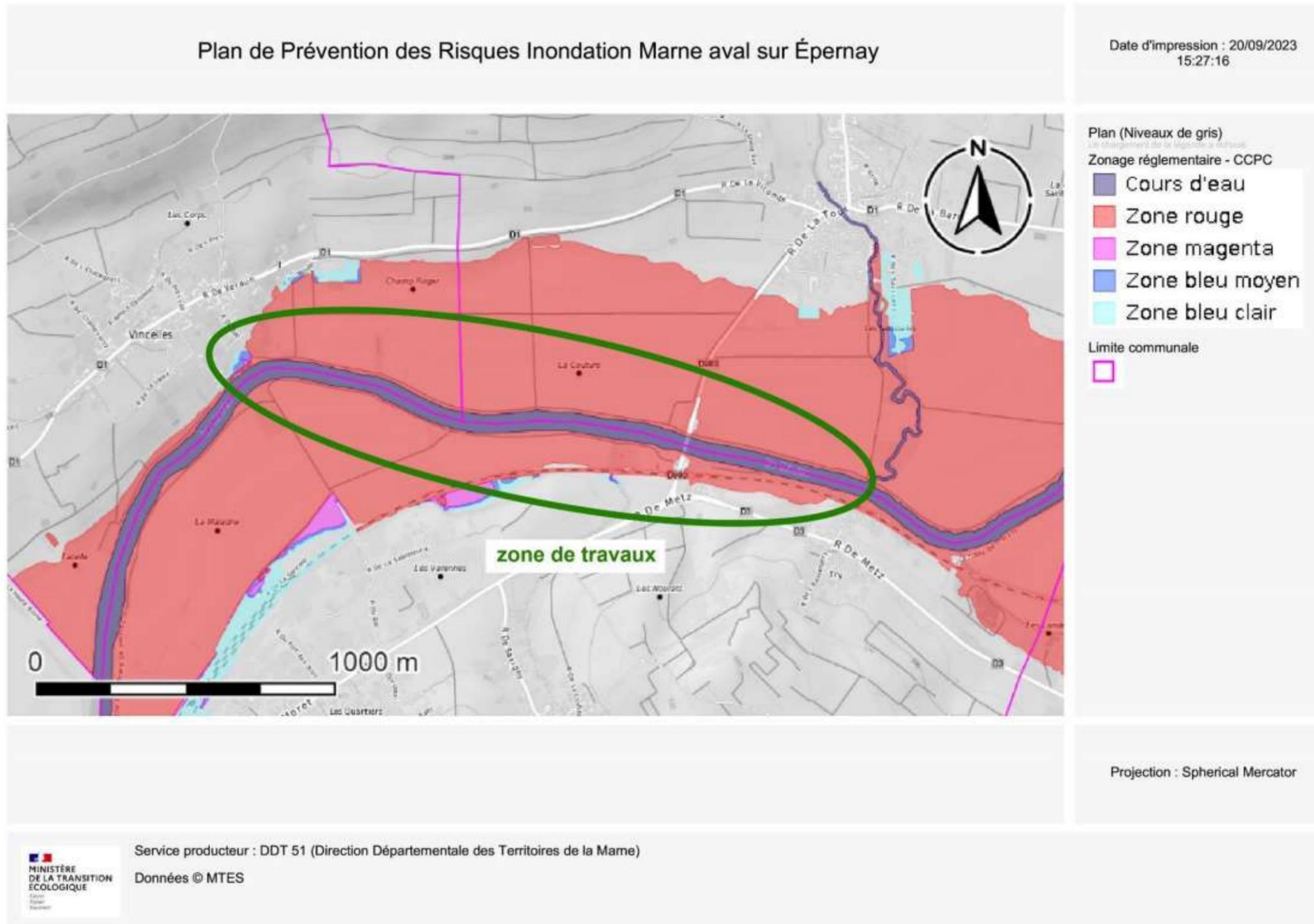
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et l'ide mélanote.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection immédiat rapproché de captage AEP souterrain ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur le captage souterrain.

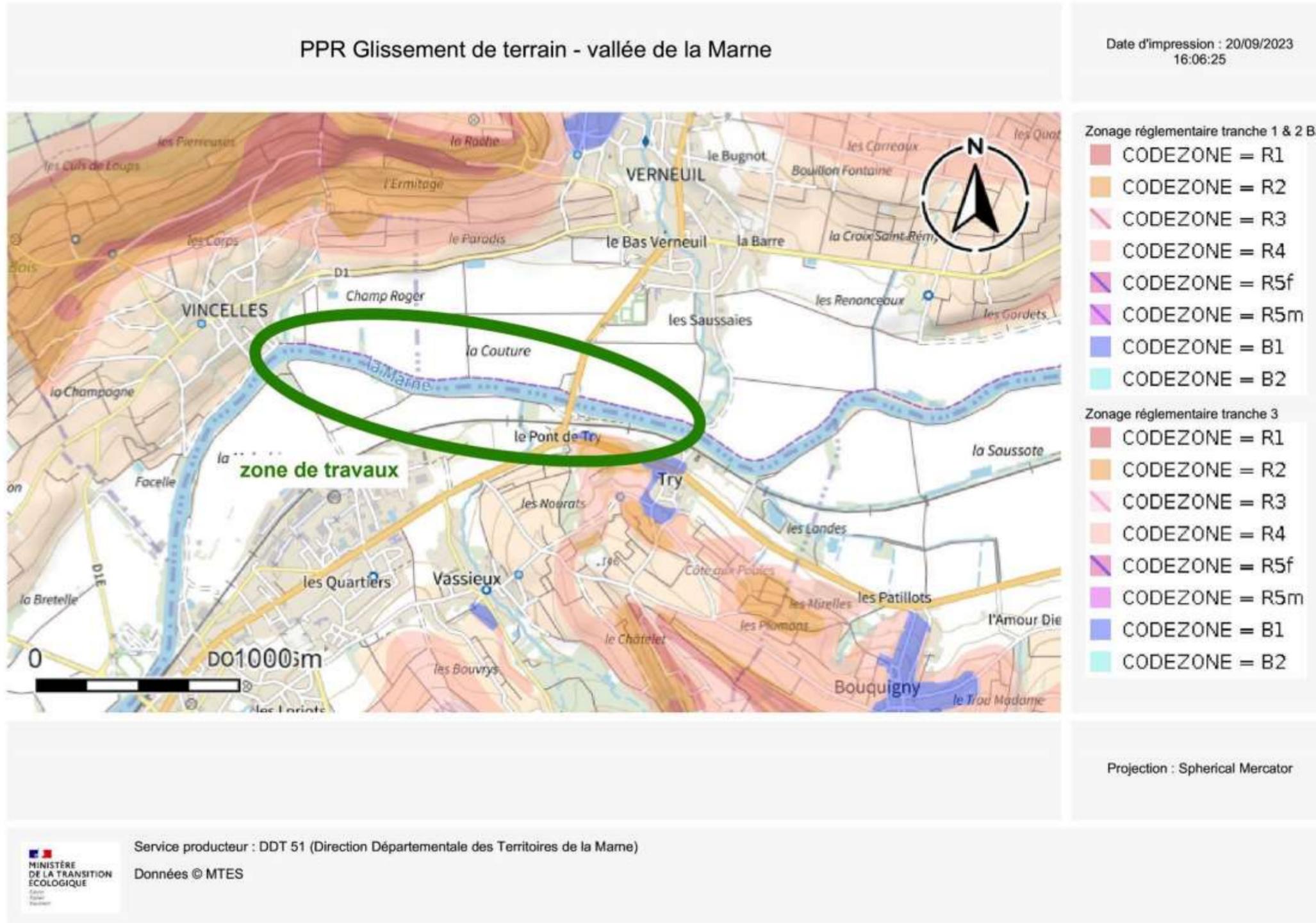
**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

Risques identifiés



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

**Risques identifiés**



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

**Risques identifiés**



